

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**
du jeudi 25 septembre 2008 – 18 heures

Affiché le 29 septembre 2008

Etaient présents : Mme Martine LIGNIERES-CASSOU, **Maire, Présidente** ; M. DUCHATEAU, Mme DENIS, M. FAUTHOUX, Mme LÉROU-POURQUÉ, M. LACLAU-LACROUTS, Mme LERBET-SERENI, M. BONIFACE, Mme CASTERA, M. MARBOT, Mme IRIART, M. LAVIGNOTTE, Melle MAZA, M. CANTON, Mme CABANNES, **Adjoint au Maire** ; Mme RODDE, M. LACRAMPE, Mme JUYOUX, Mme RAUCOULES, Mme HADIDA, M. HUERGA, Mme LAGREZE, M. PEDEUTOUR, M. JUBAULT-BREGLER, M. MAISON, M. DARTIGOLLES, M. ISSEINI, Mme LABAT-CHAHID, M. DESCORPS, Mme ABOUSLEIMAN, M. de FONTENELLE, Melle BLED, M. LESTORTE, Mme BENSOUSSAN, M. BAYROU, M. PERES, Mme POUEYTO, Melle WOLFS, M. URIETA, M. ARRAOU, Mme LIPSOS-SALLENAVE, **Conseillers Municipaux**.

Etaient représentés : M. BORBON (qui a donné pouvoir à Mme LAGREZE), Mme BERNARD (qui a donné pouvoir à M. DUCHATEAU), Melle ESPAGNAC (qui a donné pouvoir à Mme LERBET-SERENI), M. BRIN (qui a donné pouvoir à Mlle WOLFS), M. ESTANGUET (qui a donné pouvoir à Mme POUEYTO), M. CASTY (qui a donné pouvoir à M. URIETA), Mme MANESCAU (qui a donné pouvoir à Mme LIPSOS-SALLENAVE).

Absente : Mme BOUSCAYROL.

Secrétaire de séance : Melle Stéphanie MAZA

- ✓ **Adoption des procès-verbaux des conseils municipaux des :**
- 21 mars 2008, 1^{er} avril 2008, 7 avril 2008, 15 avril 2008 et 23 mai 2008
- ✓ **Présentation par Monsieur Jean-Pierre BOMBAUT – Ingénieur d'une note d'orientation : proposition d'un programme d'actions sur l'espace public au service du renouveau urbain.**

ADDITIF A L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'inscription à l'ordre du jour de la motion et des affaires suivantes :

Motion : Projet d'ouverture du capital de La Poste

N ^{os}	RAPPORTEURS	AFFAIRES
48	Mme DENIS	Parking public Aragon – Concession d'emplacement de stationnement à long terme au profit de Monsieur Jean MARTINE
49	Mme DENIS	Parking public Aragon – Concession d'emplacements de stationnement à long terme au profit de la SAS MIRABEAU

Avis favorable du Conseil Municipal.



Motion : Projet d'ouverture du capital de La Poste

(Rapporteur : M.DUCHATEAU)

1 contre

N ^{os}	AFFAIRES	VOTES
1	<p>Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p> <p>(Rapporteur : Mme la Maire)</p>	Adopté
2	<p>Gestion et exploitation des Tennis du Cami-Salié : approbation des tarifs pour la saison 2008/2009.</p> <p>(Rapporteur : M. DESCORPS)</p> <p>Le Conseil Municipal approuve les tarifs du Tennis Club de Pau applicables à compter du 1^{er} Octobre 2008.</p>	Adopté
3	<p>Rénovation Urbaine du quartier du Hameau – Maison des Associations – Pôle Petite Enfance – Réaménagement du Centre Prévert.</p> <p>(Rapporteur : M. LACLAU-LACROUTS)</p> <p>Le Conseil Municipal valide le principe du renforcement de l'action du Centre Prévert sur le quartier du Hameau, notamment dans le domaine de la petite enfance.</p>	Adopté

N ^{os}	AFFAIRES	VOTES
4	<p>Avenue de Buros – Acquisition du chemin d'accès à la CRS 25.</p> <p>(Rapporteur : M. LACLAU-LACROUTS)</p> <p>Le Conseil Municipal décide d'acquérir, auprès de l'indivision GOROSTIS/RIBES/FOISSIER, la parcelle en nature de chemin cadastrée section CX n°142, d'une superficie de 627 m², située avenue de Buros, en vue de la réalisation d'une liaison cyclable et piétonne reliant l'avenue de Buros et la rue Désirée Clary.</p>	Adopté
5	<p>Palais Beaumont – Réalisation de travaux de remise en état des plafonds et plancher haut de la salle de restaurant et des locaux de la cuisine du restaurant "Les Terrasses du Beaumont".</p> <p>(Rapporteur : M. LACLAU-LACROUTS)</p> <p>Le Conseil Municipal décide la réalisation de travaux de remise en état des plafonds et plancher haut de la salle de restaurant et des locaux de la cuisine du restaurant "Les Terrasses du Beaumont", pour un montant estimé à 632 871,26 €T.T.C.</p>	Adopté
6	<p>Eaux – Aménagement de la route départementale 934 – Remplacement de la canalisation d'adduction d'eau de la Ville de Pau de diamètre 600 mm.</p> <p>(Rapporteur : M. LACLAU-LACROUTS)</p> <p>Le Conseil Municipal décide la réalisation de la 3^{ème} tranche de travaux correspondant au remplacement de la canalisation d'adduction d'eau de la Ville de Pau, de diamètre 600mm, sous la RD 934, dans sa partie comprise entre la Centrale Hydroélectrique à GAN et l'entrée de REBENACQ, pour un montant estimé à 1 620 000 €H.T.</p>	Adopté

N ^{os}	AFFAIRES	VOTES
7	<p>Travaux de voirie – Réfection de chaussées, trottoirs et ouvrages divers. Marché à bons de commande pour deux années.</p> <p>(Rapporteur : M. LACLAU-LACROUTS)</p> <p>Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer le marché à bons de commande relatif aux travaux de voirie, réfection de chaussées, trottoirs et ouvrages divers, pour deux années.</p>	Adopté
8	<p>Complexe de Pelote – Marché de prestations multiservices pour trois années.</p> <p>(Rapporteur : Mme RODDE)</p> <p>Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer le marché de prestations multiservices du Complexe de Pelote, pour la période allant du 1^{er} Novembre 2008 au 31 Octobre 2011.</p>	Adopté
9	<p>Etude de programmation – Reconversion sur le site historique de Saint-Luc, lancement d'un nouvel appel d'offres ouvert : modification de la délibération du 20 septembre 2007.</p> <p>(Rapporteur : M. MARBOT)</p> <p>Le Conseil Municipal décide la réalisation de l'étude de programmation-reconversion du site Saint-Luc, pour un montant estimé à 150 000 € H.T. (et non 55.000 €, comme prévu dans la délibération du 20 septembre 2007) et autorise Madame la Maire à signer le marché correspondant qui sera attribué par la commission d'appel d'offres dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert.</p>	Adopté

N ^{os}	AFFAIRES	VOTES
10	<p>Grands prix automobiles (3 lots) pour les années 2007 à 2009 : signature d'avenants aux marchés n° 2007-033, 2007-034 et 2007-035.</p> <p>(Rapporteur : M. CANTON)</p> <p>Le Conseil Municipal approuve :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la conclusion de l'avenant n°3 au marché n° 2007-033 attribué au groupement formé des sociétés SGE, mandataire et SOTRAR, pour le montage et le démontage des éléments de sécurité de la piste et du public, - la conclusion de l'avenant n°2 au marché 2007-034 attribué à la société GB LOCATION, pour la location, le montage et le démontage des bungalows, de deux tentes et de blocs sanitaires, - la conclusion de l'avenant n°2 au marché 2007-035 attribué à la société SGE, pour le montage et le démontage des stands et des structures métalliques <p>et autorise Madame la Maire à signer ces avenants.</p>	8 abstentions
11	<p>Acquisition de fournitures de bureau, consommables informatiques, papiers calques et calques pour traceurs, enveloppes et imprimés : signature d'un avenant de transfert au marché n° 2005-108.</p> <p>(Rapporteur : M. CANTON)</p> <p>Le Conseil Municipal décide de confier à la société BURO + DEVELOPPEMENT la poursuite de l'exécution du marché enregistré sous le n°2005-108 relatif à la fourniture de consommables informatiques, et autorise Madame la Maire à signer l'avenant de transfert correspondant.</p>	Adopté

N ^{os}	AFFAIRES	VOTES
12	<p>Groupement de commandes Ville de Pau/Communauté d'Agglomération de Pau-Pyrénées pour la fourniture de câbles de distribution électrique, lampes et appareils d'éclairage, matériel et composants électriques.</p> <p>(Rapporteur : M. LAVIGNOTTE)</p> <p>Le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes Ville/Communauté d'Agglomération de Pau-Pyrénées, pour la réalisation des achats de fournitures de câbles de distribution électrique, de lampes et appareils d'éclairage, de matériels et composants électriques, approuve la convention aux termes de laquelle la Ville de PAU sera désignée en qualité de coordonnateur et autorise Madame la Maire à signer cette convention au nom de la Ville.</p>	Adopté
13	<p>Groupement de commandes Communauté d'Agglomération de Pau-Pyrénées/Ville de Pau pour les achats, fournitures et services du service informatique.</p> <p>(Rapporteur : M. LAVIGNOTTE)</p> <p>Le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes Ville/ Communauté d'Agglomération de Pau-Pyrénées, pour la réalisation de travaux comme les câblages dans les bâtiments municipaux et communautaires, l'acquisition de fournitures comme les matériels informatiques et de télécommunications, et l'exécution de prestations de services comme la maintenance, approuve la convention aux termes de laquelle la Communauté d'Agglomération de Pau-Pyrénées sera désignée en qualité de coordonnateur et autorise Madame la Maire à signer cette convention.</p>	Adopté

N ^{os}	AFFAIRES	VOTES
14	<p>Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées : présentation du rapport d'activité 2007 accompagné du compte administratif 2007, de ses annexes et de divers rapports.</p> <p>(Rapporteur : Mme la Maire)</p> <p>Le Conseil Municipal prend acte de la communication des documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le rapport d'activité 2007 de la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées, - les comptes administratifs 2007 du budget principal et des budgets annexes de la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées (déplacements urbains – assainissement – opérations d'aménagement – opérations de développement économique – restauration scolaire) - le rapport 2007 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement, - le rapport 2007 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets + extrait du rapport, - le rapport d'activité 2007 de la STAP, - le rapport annuel 2007 du délégataire du service public relatif à la gestion d'un réseau de télécommunications à très haut débit dans l'agglomération. 	Adopté
15	<p>SEM Pau-Pyrénées – Modification des statuts.</p> <p>(Rapporteur : Mme IRIART)</p> <p>Le Conseil Municipal approuve le projet de statuts modifiés de la SEM-PAU-PYRENEES.</p>	Adopté

N ^{os}	AFFAIRES	VOTES
16	<p>Palais des Sports : convention d'exploitation des buvettes.</p> <p>(Rapporteur :</p> <p>Le Conseil Municipal décide de confier à l'association des Anciens de l'Elan Béarnais, l'exploitation des buvettes du Palais des Sports, pour toutes les rencontres de basket organisées par l'Elan Béarnais, au sein de cet équipement, à compter de la saison sportive 2008/2009.</p>	Adopté
17	<p>Atelier participatif du quartier du Hameau : signature d'un avenant à la convention d'objectifs entre le GIP/DSU et la Ville de Pau.</p> <p>(Rapporteur : M. MAISON)</p> <p>Le Conseil Municipal décide de poursuivre la participation de la Ville de PAU à l'Atelier Participatif du Hameau, confirme cette participation d'un montant de 24 880 € à l'animation et au fonctionnement de cet atelier, pour l'année 2008 et autorise Madame la Maire à signer l'avenant n°3 à la convention d'objectifs signée le 23 juin 2006 avec le Groupement d'Intérêt Public Développement Social Urbain , GIP/DSU, pour la pérennisation de l'Atelier participatif du quartier du Hameau.</p>	Adopté
18	<p>Etude de diagnostic des ouvrages existants et de faisabilité pour l'ouverture de nouvelles trémies piétonnes et routières aux parkings Aragon, Bosquet et Halles-République.</p> <p>(Rapporteur : M. LACLAU-LACROUTS)</p> <p>Le Conseil Municipal décide la réalisation d'études de diagnostic des accès existants et de faisabilité pour l'ouverture de nouvelles trémies piétonnes et routières, aux parkings Aragon, Bosquet et Halles-République, pour un montant estimé à 60 000 €H.T.</p>	Adopté

N ^{os}	AFFAIRES	VOTES
19	<p>Groupe d'habitations "Le Clos Obaldia" – Classement dans le domaine public communal de l'allée piétonne et cyclable et de l'espace vert commun.</p> <p>(Rapporteur : M. MARBOT)</p> <p>Le Conseil Municipal décide de classer dans le domaine public communal l'allée piétonne et cyclable ainsi que l'espace vert commun du groupe d'habitations "Le Clos Obaldia" situé rue Louise Labé et d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section BI n°380, à titre gratuit, auprès du pétitionnaire, la SARL CIME.</p>	Adopté
20	<p>Centre Nelson Paillou – Résiliation du bail emphytéotique consenti au Département.</p> <p>(Rapporteur : M. LACLAU-LACROUTS)</p> <p>Le Conseil Municipal décide de résilier le bail emphytéotique, en date des 25 Octobre et 9 Novembre 2004, consenti au Département des Pyrénées-Atlantiques, portant sur 6 parcelles de terrain cadastrées section DO n° 230 et 232 et section DH n°327, 329, 332 et 333, pour une superficie totale de 2.796 m², contiguës au centre de ressources sportif départemental « Nelson Paillou » et autorise Madame la Maire à signer l'avenant de résiliation à intervenir.</p>	Adopté

N ^{os}	AFFAIRES	VOTES
21	<p>Journée Sport en Famille Nelson Paillou : mises à disposition gratuites d'installations sportives municipales.</p> <p>(Rapporteur : M. FAUTHOUX)</p> <p>Le Conseil Municipal décide la mise à disposition gratuite du Gymnase Léo-Lagrange, du Stade André Lavie, de la Plaine des Sports du Cami-Salié, de la piscine Péguilhan, du Palais des Sports et du Complexe de Pelote, en faveur de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports pour la Journée Sport en Famille Nelson Paillou organisée le 13 septembre 2008.</p>	Adopté
22	<p>Attributions de subventions à divers organismes.</p> <p>(Rapporteur : M. DUCHATEAU)</p> <p>Le Conseil Municipal décide l'attribution de subventions exceptionnelles de 1 120 € au GERMEA, 5000 € à l'Association Famille et Loisirs du Hameau, 12 143 € à l'Association Béarn Solidarité, 700 € à l'Association de soutien du quartier Paul Doumer, 200 € à l'AFL Le Touquet et d'une subvention complémentaire de fonctionnement de 203 000 € à l'association Au Service de l'Enfance.</p>	Adopté

N ^{os}	AFFAIRES	VOTES
23	<p>Organisation de congrès – Demandes de subventions.</p> <p>(Rapporteur : Mme DENIS)</p> <p>Le Conseil Municipal décide, pour l'organisation de Congrès et Salons à Pau, l'attribution de subventions de 5000 € à la Commission du Film des Pyrénées-Atlantiques, 1300 € à Las Dus Chivaus Dou Bearn, 500 € à l'Association des Agents de Maintenance, 6900 € à la Fédération Française des associations d'infirmes moteurs cérébraux, 1600 € à la Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur, 800 € à l'Association Béarnaise de Recherche en Anesthésiologie et en Chirurgie et 500 € à la Ligue Côte Basque Béarn Landes de Tennis.</p>	Adopté
24	<p>Attribution de subventions : exercice 2007 – Fonction Sports. Modification d'affectation</p> <p>(Rapporteur : M. FAUTHOUX)</p>	Affaire retirée de l'ordre du jour en séance
25	<p>Attribution de subventions à divers organismes : exercice 2008 – Fonction Sports.</p> <p>(Rapporteur : M. FAUTHOUX)</p> <p>Le Conseil Municipal décide l'attribution de subventions de fonctionnement de 100 € à la Boussole Béarnaise, 4 000 € à l'Association Famille et Loisirs du Hameau, 4 300 € à Lescar Vélo Sprint, 14 252 € à l'Office Municipal des Sports, 300 € au Moto-club les Vadrouilleurs, 2 000 € à la Pétanque Pasteur, 10 000 € au Pau Nousty Club, 7 000 € au CUP Pyrénées Eaux Vives, 24 000 € à la Société d'Encouragement des Pyrénées-Atlantiques pour l'Elève du Cheval, 3 588 € au Tennis Club de Pau et 5 000 € à Sport & Communication et d'une subvention d'équipement de 600 € à l'Association Sportive Municipale – VTT Trial.</p>	Adopté

N ^{os}	AFFAIRES	VOTES
26	<p>Béarnaise Habitat : attribution d'une subvention pour la réalisation de 16 logements locatifs sociaux de la résidence Le Parc des Saules.</p> <p>(Rapporteur : M. LACLAU-LACROUTS)</p> <p>Le Conseil Municipal décide le versement de la majoration de subvention, s'élevant à 19 923,68€ à la société Béarnaise Habitat pour la réalisation de 16 logements locatifs sociaux de la résidence Le Parc des Saules et autorise Madame la Maire à signer la convention financière permettant le versement de cette subvention à la société Béarnaise Habitat.</p>	Adopté
27	<p>Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Intercommunale (O.P.A.H.I.) : attribution d'une subvention exceptionnelle.</p> <p>(Rapporteur : Mme IRIART)</p> <p>Le Conseil Municipal décide d'accorder, exceptionnellement, une subvention d'un montant de 2.404,90 € à Monsieur LATCHERE, propriétaire d'un appartement situé 23 rue des Trois Frères Bernadac, pour la réalisation de travaux destinés à améliorer l'isolation thermique et phonique de ce logement.</p>	Adopté
28	<p>Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement urbain : principe d'intervention.</p> <p>(Rapporteur : Mme IRIART)</p> <p>Le Conseil Municipal décide le principe du lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain, pour une durée de 5 ans, sur un périmètre allant des berges du Gave à la place de la Libération.</p>	Adopté

N ^{os}	AFFAIRES	VOTES
29	<p>Défi-Jeunes : demande de subvention exceptionnelle.</p> <p>(Rapporteur : M. DARTIGOLLES)</p> <p>Le Conseil Municipal décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association « Centre Information Documentation Jeunesse », en faveur du projet de Mademoiselle Maïda GOURAYA, déjà lauréate de la bourse Défi-Jeunes.</p>	Adopté
30	<p>Conseil local de jeunes : adhésion à l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ).</p> <p>(Rapporteur : M. DARTIGOLLES)</p> <p>Le Conseil Municipal décide l'adhésion de la Ville de Pau à l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes, dont l'objectif est de promouvoir la participation des enfants et des jeunes à la décision publique et leur concertation au niveau local avec les élus, et d'accompagner les collectivités locales dans la mise en place d'instances de participation de jeunes.</p>	Adopté

N ^{os}	AFFAIRES	VOTES
31	<p>Communauté d'Agglomération de Pau-Pyrénées : désignation des délégués de la Ville de Pau. Modificatif à la délibération n° 6 du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2008.</p> <p>(Rapporteur : Mme la Maire)</p> <p>Le Conseil Municipal procède à la désignation d'un délégué titulaire supplémentaire de la Ville de Pau au Conseil de la Communauté d'Agglomération de Pau-Pyrénées, du fait de la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Pau-Pyrénées.</p> <p>Mademoiselle Eurydice BLED, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est désignée en qualité de déléguée titulaire pour représenter la Ville de PAU au sein du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Pau-Pyrénées.</p>	8 ne prennent pas part au vote
32	<p>Association pour la Formation Professionnelle dans le Bâtiment et les Travaux Publics (A.F.P.B.T.P.) des Pyrénées-Atlantiques – Centre Départemental Nelson Paillou. Désignation de représentants du Conseil Municipal.</p> <p>(Rapporteur : M. DUCHATEAU)</p> <p>Le Conseil Municipal désigne Madame Frédérique LERBET-SERENI pour représenter la Ville de Pau au sein du Conseil d'Administration de l'Association pour la Formation Professionnelle dans le Bâtiment et les Travaux Publics des Pyrénées-Atlantiques, et Messieurs Frédéric FAUTHOUX et Guillaume DESCORPS, pour représenter la Ville de Pau au sein du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Réseau Sport 64 Centre Départemental Nelson PAILLOU, respectivement en qualité de titulaire et de suppléant.</p>	Adopté

N ^{os}	AFFAIRES	VOTES
33	<p>SEM Elan Béarnais Pau-Lacq-Orthez : désignation de représentants du Conseil Municipal. Modificatif à la délibération n° 4 du Conseil Municipal du 7 avril 2008.</p> <p>(Rapporteur : M. DUCHATEAU)</p> <p>Le Conseil Municipal procède à l'élection d'un quatrième représentant de la Ville de Pau au Conseil d'Administration de la SEM/Elan Béarnais PAU-LACQ-ORTHEZ, du fait de la recapitalisation de cette société.</p> <p>Après un vote au scrutin secret, Monsieur Olivier DARTIGOLLES, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, représentera la Ville de PAU au sein du Conseil d'Administration de la SEM/Elan Béarnais PAU-LACQ-ORTHEZ.</p>	Adopté
34	<p>Antennes-relais de téléphonie mobile – Commission communale de concertation – Désignation des membres.</p> <p>(Rapporteur : M. LAVIGNOTTE)</p> <p>Le Conseil Municipal décide le renouvellement de la Commission communale de concertation qui comprend en sus des opérateurs de téléphonie mobile, 5 élus du Conseil Municipal, Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, la Direction Régionale de l'Environnement, le gestionnaire de l'édifice concerné, un représentant de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et un scientifique de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour,</p> <p>et désigne les représentants de la Ville au sein de cette commission : M. Bernard LACLAU-LACROUTS, M. Alain LAVIGNOTTE, Mme Anne BERNARD, M. Marc JUBAULT-BREGLER et M. Jean-Paul BRIN</p>	2 abstentions

N ^{os}	AFFAIRES	VOTES
35	<p>Office Municipal de Tourisme : comptes financiers 2007.</p> <p>(Rapporteur : Mme DENIS)</p> <p>Le Conseil Municipal approuve les comptes financiers 2007 de l'Office Municipal de Tourisme.</p>	Adopté
36	<p>Occupation du domaine public – Redevance due pour les canalisations de gaz.</p> <p>(Rapporteur : M. LAVIGNOTTE)</p> <p>Le Conseil Municipal fixe le taux de la redevance d'occupation du domaine public communal due pour les canalisations de gaz à partir de 2008.</p>	Adopté
37	<p>Occupation du domaine public routier – Redevance due par les opérateurs de communications électroniques.</p> <p>(Rapporteur : M. LAVIGNOTTE)</p> <p>Le Conseil Municipal fixe le montant de la redevance d'occupation du domaine public routier communal due par les opérateurs de communications électroniques à compter de 2008, selon le barème suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 33,02€/km pour les infrastructures souterraines, hors autoroute - 44,03€/km pour les infrastructures aériennes - 22,01€/m² pour les autres installations 	Adopté
38	<p>Transferts et ouvertures de crédits – Décision modificative n° 2.</p> <p>(Rapporteur : M. LAVIGNOTTE)</p>	Adopté

N ^{os}	AFFAIRES	VOTES
39	<p>Autorisation de mission dans l'exercice de mandats spéciaux.</p> <p>(Rapporteur : Mme RODDE)</p> <p>Le Conseil Municipal autorise le déplacement de Mademoiselle Frédérique ESPAGNAC, Conseillère Municipale, à PARIS, pour participer à un séminaire européen sur les services publics locaux.</p>	Adopté
40	<p>Prestations d'action sociale en faveur du personnel de la mairie de Pau.</p> <p>(Rapporteur : Mme la Maire)</p> <p>Le Conseil Municipal décide le principe de l'attribution des prestations d'action sociale au personnel de la Ville de Pau.</p>	Adopté
41	<p>Modification du règlement intérieur des concierges.</p> <p>(Rapporteur : Mme la Maire)</p> <p>Le Conseil Municipal approuve le projet de règlement intérieur des agents affectés sur des missions de concierges à la Mairie de Pau, permettant, tout en préservant les missions de services publics rendues par les concierges, l'actualisation de leurs missions afin d'améliorer le fonctionnement du service, et l'amélioration de leurs conditions de travail, et autorise Madame la Maire à signer ce règlement intérieur</p>	Adopté

N ^{os}	AFFAIRES	VOTES
42	<p>Modification du régime indemnitaire des éducateurs des activités physiques et sportives.</p> <p>(Rapporteur : M. FAUTHOUX)</p> <p>Le Conseil Municipal approuve les modifications du régime indemnitaire des éducateurs des activités physiques et sportives.</p>	Adopté
43	<p>Accueil de jeunes en contrat d'apprentissage au sein des services municipaux.</p> <p>(Rapporteur : M. CANTON)</p> <p>Le Conseil Municipal approuve le principe de l'accueil des apprentis au sein des services municipaux et autorise Madame la Maire à signer les documents relatifs à l'accueil des apprentis au sein de la collectivité et à l'agrément des Maîtres d'apprentissage.</p>	Adopté
44	<p>Création d'un poste de professeur contractuel de photographie à l'ESAC.</p> <p>(Rapporteur : M. CANTON)</p> <p>Le Conseil Municipal approuve la création du poste de professeur contractuel de photographie pour remplacer un agent parti à la retraite.</p>	Adopté

N ^{os}	AFFAIRES	VOTES
45	<p>Création d'un poste de projeteur espaces publics.</p> <p>(Rapporteur : M. CANTON)</p> <p>Le Conseil Municipal approuve la création d'un poste de technicien contractuel projeteur espaces publics pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} octobre 2008.</p>	Adopté
46	<p>Modification du règlement portant détermination des règles de procédure interne pour les marchés publics passés selon la procédure adaptée.</p> <p>(Rapporteur : M. LAVIGNOTTE)</p> <p>Le Conseil Municipal adopte le règlement interne modifié, dans un souci d'amélioration de l'efficacité des procédures des marchés passés selon la procédure adaptée, et de garantie des principes de transparence et de mise en concurrence.</p>	Adopté
47	<p>Prestations de surveillance et de gardiennage pour l'année 2008 – Marché n°2008-056 – Résiliation pour faute du cocontractant.</p> <p>(Rapporteur : M. LAVIGNOTTE)</p> <p>Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à résilier le marché n°2008-056 relatif aux prestations de surveillance et de gardiennage pour l'année 2008, signé avec la société SECURANCE, pour assurer la protection et la sécurité des bâtiments communaux, des manifestations sportives et culturelles, de chantiers, d'installations diverses (chapiteau, matériels, véhicules) et de l'extérieur des parkings.</p>	Adopté

N ^{os}	AFFAIRES	VOTES
48	<p>Parking public Aragon – Concession d'emplacement de stationnement à long terme au profit de Monsieur Jean MARTINE</p> <p>(Rapporteur : Mme DENIS)</p> <p>Le Conseil Municipal décide de concéder un emplacement de stationnement dans le parking public Aragon à Monsieur Jean MARTINE, qui a sollicité un permis de construire afin de transformer l'ancien local des TPR en restaurant.</p>	Adopté
49	<p>Parking public Aragon – Concession d'emplacements de stationnement à long terme au profit de la SAS MIRABEAU</p> <p>(Rapporteur : Mme DENIS)</p> <p>Le Conseil Municipal décide de concéder onze emplacements de stationnement dans le parking public Aragon à la SAS MIRABEAU, qui a déposé un permis de construire afin de transformer l'ancien "Hôtel du Commerce", situé 9 rue Maréchal Joffre en une résidence de tourisme de 69 logements avec locaux commerciaux.</p>	Adopté

Séance levée à 20 h50

La Maire,

Martine LIGNIERES-CASSOU.